

Règlement - Appel à projets

Exposition sur le thème « 24 heures dans la vie d'une femme »

Préambule

Inspiré de la série Arte *H24*, le spectacle de danse *Black Lights* de Mathilde Monnier est un manifeste contre les violences vécues au quotidien par les femmes. Il sera présenté du 20 au 23 mars aux SUBS, lieu vivant d'expériences artistiques situé dans le premier arrondissement de Lyon.

Six étudiant.e.s résident.e.s faisant partie du programme Résidence pour la Réussite du CROUS de Lyon et complices des SUBS ont créé un ensemble de projets pour faire écho au spectacle et inviter à la découverte de ses enjeux.

Dans ce cadre, Zohra et Chloé organisent une exposition collaborative « 24 heures dans la vie d'une femme », avec des étudiant.e.s, autour de la thématique du spectacle.

En participant à cet appel à projet, chaque étudiant.e contribue à la création d'un espace d'expression artistique et de dialogue sur les réalités vécues par les femmes.

Nous sommes impatientes de découvrir vos créations uniques et inspirantes !

Article 1 – Organisateurs.ices

Ce projet est organisé par Chloé et Zohra, résidentes faisant partie du programme Résidence pour la Réussite du CROUS de Lyon et complices des SUBS.

Ce projet est réalisé avec l'appui des SUBS et du CROUS de Lyon, avec le soutien de la Fondation d'Entreprise Hermès et la Maison des Etudiants de Lyon.

Article 2 - Nature et objectifs

L'objectif est de proposer aux étudiant.e.s d'exprimer, à travers leur propre art, le ressenti des femmes face aux violences de genre.

Il ne s'agit pas d'un concours mais de créer une plateforme d'expression, sans compétition, permettant de prolonger la réflexion qu'apportent la série *H24* et le spectacle *Black Lights*.

Aucun classement ou récompense ne sera attribué.

Article 3 – Candidat.e.s

Ce concours est ouvert aux étudiant.e.s inscrit.e.s dans un établissement français d'enseignement supérieur situé en métropole lyonnaise au moment de la date limite d'envoi des participations.

Les mineur.e.s peuvent participer à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale une autorisation expresse de le faire.

Article 4 – Modalités de participation

Pour être validée, la participation requiert l'envoi d'un dossier constitué de l'œuvre (au format numérique), de la fiche de renseignement complétée et du présent règlement signés.

L'œuvre doit traiter des sujets abordés par le spectacle et/ou la série *H24* tels que les violences liées au genre (ordinaires, psychologiques, sexuelles, verbales ou physiques) et l'expérience subjective du féminin au quotidien.

Les œuvres suivantes sont acceptées :

- **Œuvres textuelles** (poésie, slam, chanson, prose, théâtre, etc.). Le format ne devra pas dépasser une page Word.

- **Photographies** (Argentiques, numériques). L'auteur.rice de la production garantie que les personnes autres que elle/lui-même pouvant apparaître sur l'œuvre et reconnaissables ont consenti à la reproduction de leur image et autorisé son utilisation dans le cadre de la présente exposition. Toute photographie violant les principes du droit à l'image sera exclue. Il n'est pas nécessaire d'utiliser un appareil photo professionnel.
- **Autres œuvres graphiques et numériques** (dessins, peintures, bande-dessinée, comics, photomontages, etc.). Tout montage reproduisant des œuvres existantes sera exclu.

Toute œuvre devra être transmise en format PDF, JPEG, PNG ou WORD uniquement.

La participation est limitée à un projet par candidat.e.

A noter : Tout.e participant.e s'engage à faire parvenir une œuvre dont iel est iel-même l'auteur. Aucun plagiat ne sera toléré. Du seul fait de leur participation, les candidat.e.s garantissent les organisatrices et les organisations liées au projet contre tout recours éventuel lié des tiers en qui concerne l'originalité de l'œuvre présentée.

Les œuvres doivent être accompagnées d'une brève description (max. 10 lignes) expliquant le lien avec le thème et les motivations derrière la création (voir fiche de renseignement).

Les dossiers de candidature doivent être envoyés avant le 6 mars 2024 à l'adresse suivante : exposition24heures@gmail.com

Article 5 – Processus de sélection

La sélection des œuvres sera effectuée par les organisatrices de l'exposition en s'appuyant sur les critères suivants :

- La pertinence de l'œuvre et sa conformité au thème du projet.
- L'impact de l'œuvre, son effet, sa portée sur la sensibilité ou l'intellect du public.
- La créativité et l'originalité de l'œuvre.
- La prise en compte de la diversité des types d'œuvres et des formes de violences abordées lors de l'exposition.
- L'habileté technique de l'œuvre.

Les candidat.e.s seront contacté.e.s à partir du 6 mars 2024 afin de leur annoncer si leurs œuvres ont été sélectionnées ou non pour le projet.

Article 7 – Exposition

Les œuvres seront exposées du 12 au 23 mars 2024 à la Maison des Etudiants de Lyon et dans trois résidences étudiantes du CROUS de Lyon ainsi que du 20 au 23 mars aux SUBS.

Un vernissage de l'exposition à la Maison des Etudiants aura lieu le mercredi 13 mars à 19h.

Article 8 – Autorisations et responsabilité

Les organisatrices se réservent le droit d'annuler l'exposition.

Les participant.e.s autorisent à titre gratuit le CROUS de Lyon, les SUBS et la Maison des Etudiants à reproduire et exposer leurs œuvres dans les lieux d'exposition susvisés entre le 13 et le 23 mars 2024. Les participant.e.s autorisent le CROUS de Lyon, les SUBS, la Fondation d'entreprise Hermès et la Maison des Etudiants à utiliser librement leurs œuvres qui leur auront été adressés pour publication, reproduction et représentation sur différents formes de supports écrits, électroniques ou audiovisuelles à savoir :

- Parution sur les réseaux sociaux et site Internet du CROUS de Lyon, de la Maison des Etudiants, la fondation Hermès et les SUBS pendant et après le projet pour promouvoir celui-ci ;
- Toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion du projet.

Les œuvres sont exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne peuvent donner lieu à un versement de droit d'auteur dans le cadre des conditions définies dans le règlement de l'exposition. Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement, les organismes participants s'engagent à en informer les auteurs et à n'utiliser les œuvres qu'avec leur autorisation préalable.

Dans le cadre de l'application de son droit moral, l'étudiant.e, ou toute personne dont l'image est reproduite dans l'une des œuvres, peut demander à tout moment le retrait de son œuvre.

Article 9 – Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des participant.e.s, l'acceptation du présent règlement et des décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Article 10 – Contact

Pour toute question relative au présent projet, veuillez-nous contacter à l'adresse suivante : exposition24heures@gmail.com

Lu et approuvé – Bon pour accord

Fait à Le

Signature

Signature du/de la représentant.e légal.e (si nécessaire)

Fiche de renseignement – Exposition 24 heures dans la vie d'une femme

Identité :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Formation/établissement :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

A propos de l'œuvre :

Titre de l'œuvre (Facultatif) :

Présentation brève de l'œuvre et lien avec le thème de l'exposition (maximum 10 lignes) :

- ☐ Je déclare avoir pris connaissance des modalités du règlement de l'appel à projet et remplir toutes les conditions nécessaires pour y participer.
- ☐ Je certifie que l'œuvre déposée est issue d'une production personnelle.
- ☐ Je certifie que mon œuvre respecte le droit à l'image d'autrui. Si une personne autre que moi et identifiable apparaît sur mon œuvre, elle a consenti à la reproduction et l'exploitation de son image pour la présente exposition.
- ☐ J'accepte l'utilisation et la diffusion de mon œuvre lors de l'exposition ainsi que dans le cadre de la communication de l'exposition par les organisations visées au règlement.
- ☐

Fait à Le

**Signature
nécessaire)**

Signature du/de la représentant.e légal.e (si